

N° d'opération	Destination	Surface	Bénéficiaire
1	Création d'une voie de desserte pour la zone 2AU du Peu	454 m²	Commune
2	Création d'une voie de desserte pour la zone 2AU du Peu	140 m²	Commune
3	Création d'une voie de liaison entre la route de La Champagnède et la rue de La Forge	491 m²	Commune
4	Extension de la station d'épuration	14 800 m²	Commune
5	Élargissement du chemin rural pour porter son emprise à 10 m	345 m²	Commune
6	Élargissement d'un chemin rural	420 m²	Commune
7	Extension d'un équipement public	3 143 m²	Commune
8	Création d'une voie et servitude de réseaux	1 625 m²	Commune
9	Aménagement d'un carrefour	1 670 m²	Commune
10	Élargissement de voie à créer	610 m²	Commune
11	Création d'un accès pour désenclaver les terrains situés en dessous de la route de Combourg	107 m²	Commune
12	Création d'un accès pour ne pas enclaver les terrains situés en arrière de l'espace urbanisé.	890 m²	Commune
13	Élargissement de la voie	352 m²	Commune

Liste des emplacements réservés

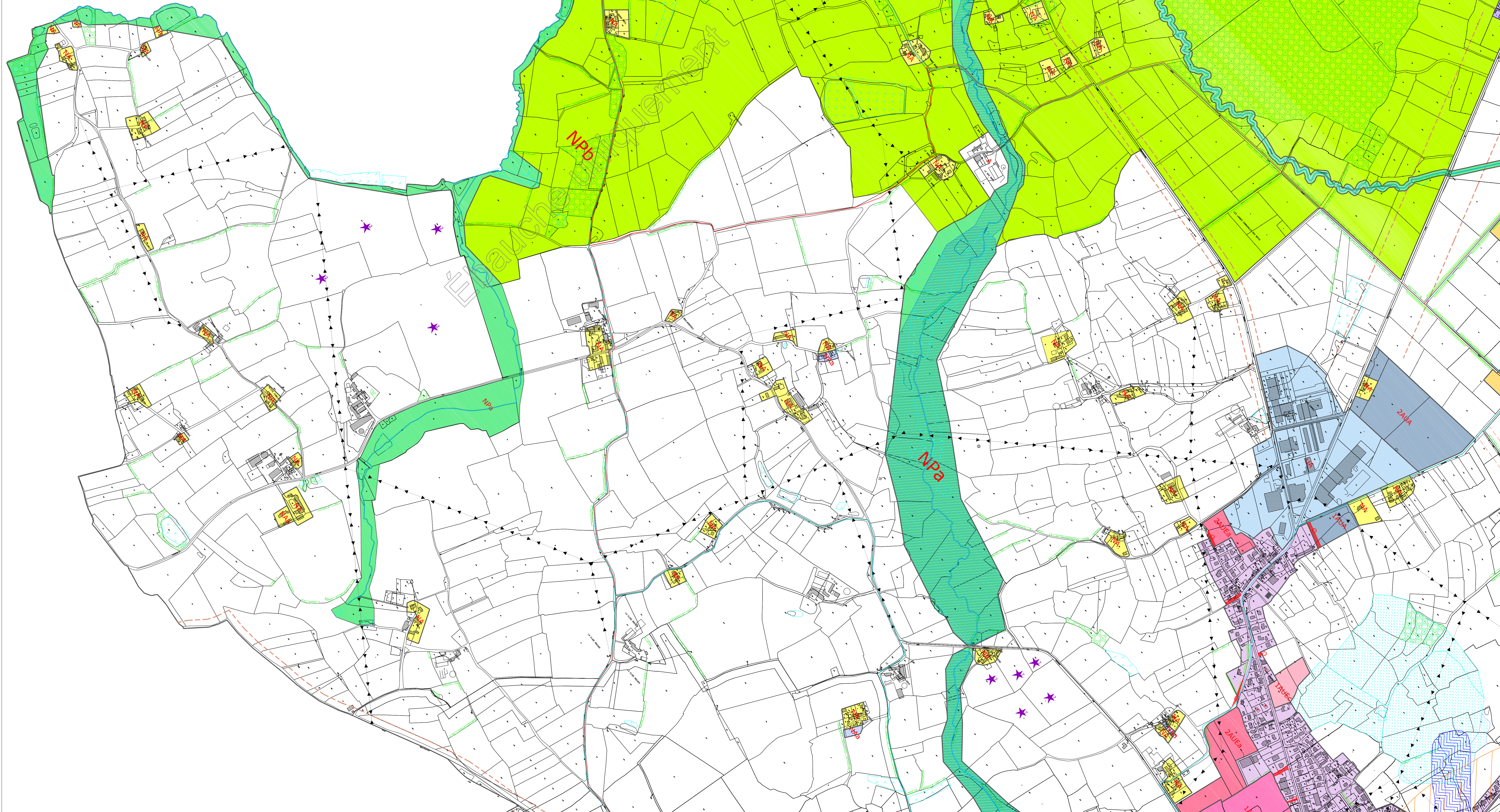


PLANCHE 3.1 SUD OUEST COMMUNE

Echelle : 1/5000 ème

Revisions / Modifications :

Arrêté le : 27 juin 2012

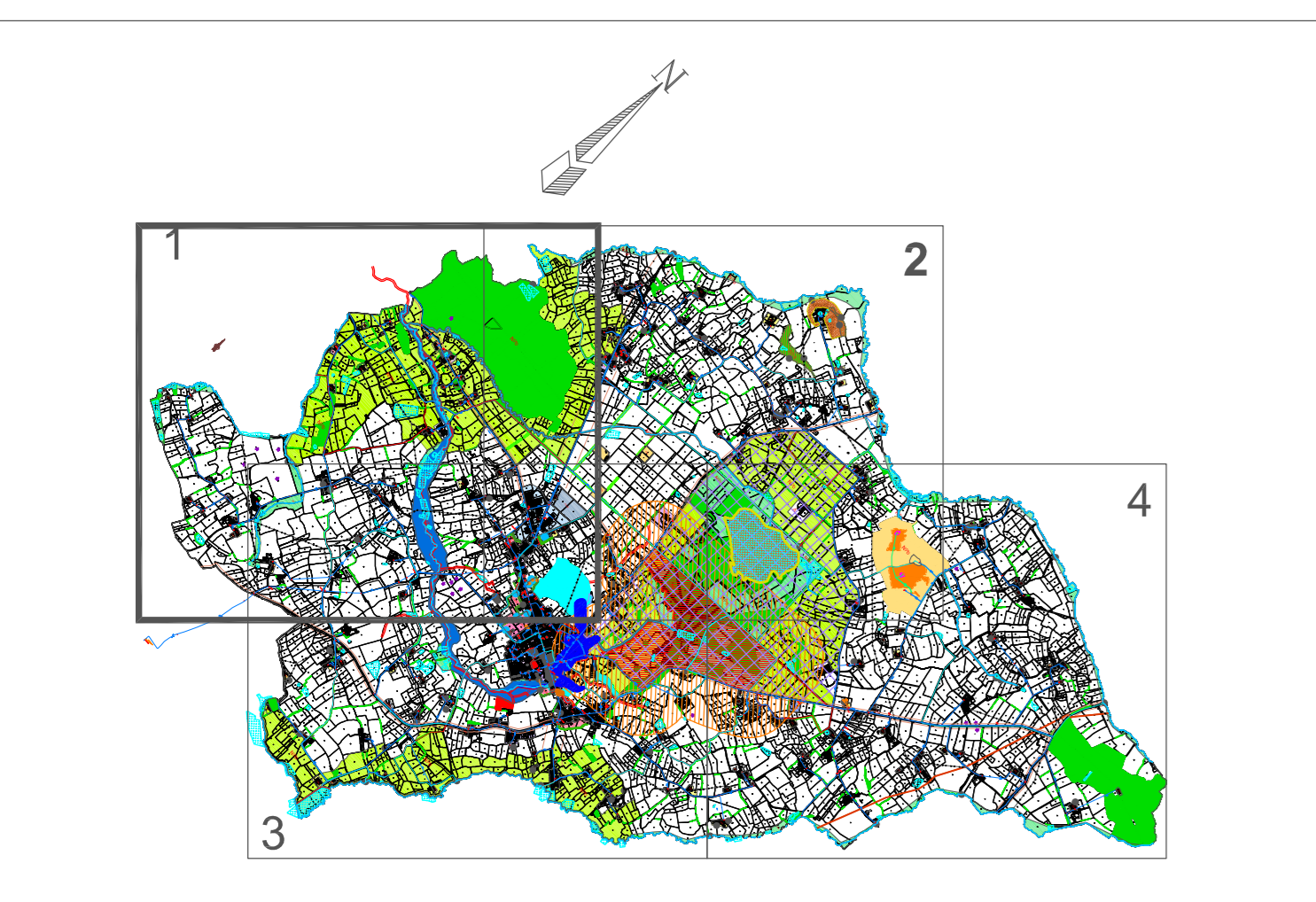
Approuvé le :

Le Maire, M. DELVA

ATELIER DECOUVERTE  
42 rue des Anières  
35450 SAINT MALO  
Tel : 02 99 42 31 12  
atelier.decouverte@orange.fr

F. GIBLANDY C. HAMELOT  
15 rue du général Ledret  
53270 Argentan du Peray  
Tel : 02 99 98 18 38 Fax : 02 23 55 02 25  
genet@hamelot.com

- LEGENDE**
- Zonage et son identifiant
  - Emplacement réservé et son numéro
  - Protection du paysage, de l'environnement et du patrimoine :
    - Zone inondable
    - Inondation de juin 2008
    - Zone humide inventorié au SAGE
    - Zone humide - recensements complémentaires
    - Espaces boisés classés au titre de l'article L 130.1 du Code de l'Urbanisme
    - Boisements à préserver au titre de l'article L 123.1-7 du Code de l'Urbanisme
    - ZNIEFF
    - Monument historique
    - Servitude AC1 Protection des monuments historiques (loi du 31 décembre 1913 modifiée)
    - Servitude AC2 Protection des sites et monuments naturels inscrits (loi du 2 mai 1930)
    - Site archéologique et son identifiant (cf. annexes)
    - Patrimoine recensé au titre de l'article L123-17° du code de l'Urbanisme
  - Marge de recul
  - Chemins de randonnées pedestre et équestre (PDIPIR)
    - Sentiers pedestres départementaux (GR) et locaux ouverts
    - Sentiers pedestres départementaux (GR) et locaux fermés
    - Sentiers équestres départementaux (équibreizh) et locaux ouverts
    - Sentiers équestres départementaux (équibreizh) et locaux fermés
  - SERVITUDE AS1 (Périmètres de protection des eaux potables) :
    - Périmètre de protection immédiate
    - Zone sensible
    - Zone complémentaire
  - SERVITUDE I4 :
    - Servitude I4 - Réseaux EDF - HTA
  - SERVITUDE I3 :
    - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transports de gaz et de distribution de gaz.



Echelle : 1/5000ème

Revisions / Modifications :

Adopté le : 27 juin 2012

Approuvé le :


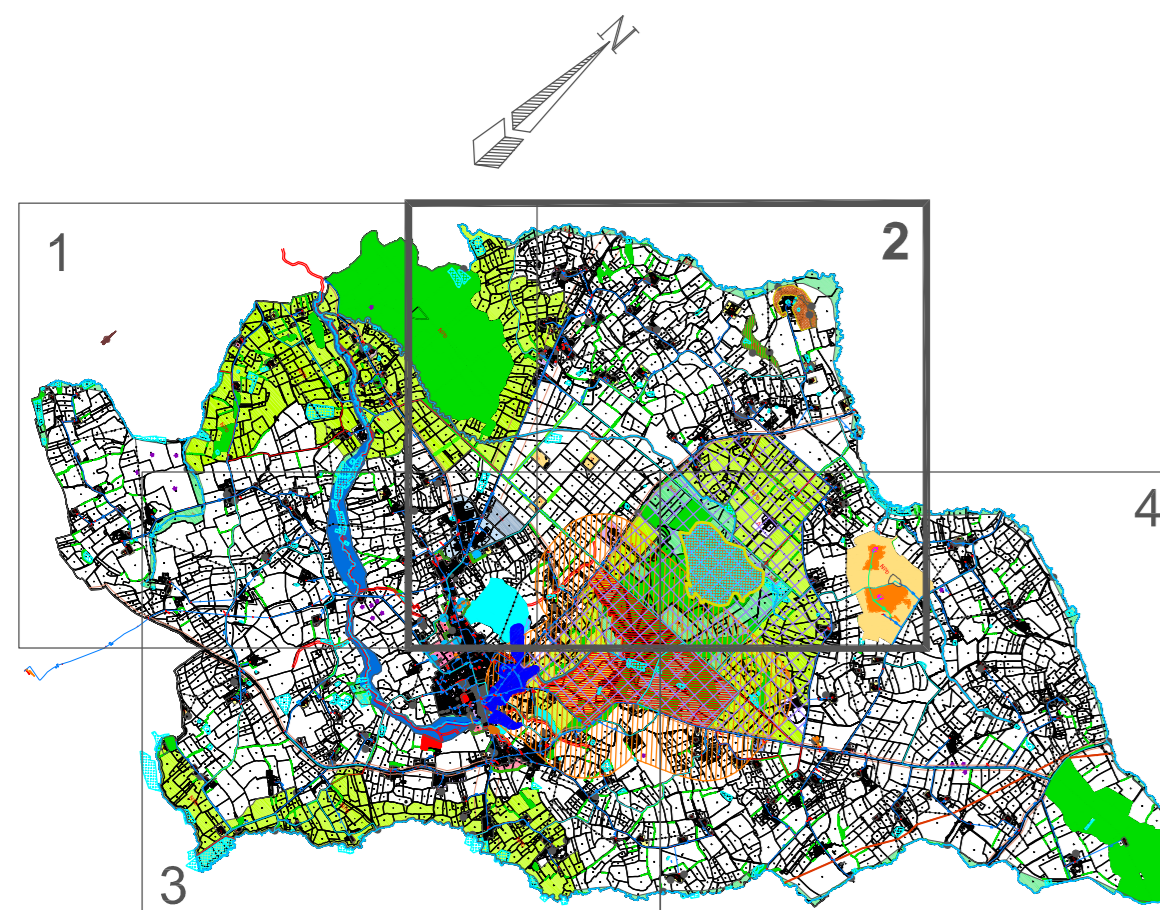
Le Maire, M. DELVA



F. GIBLANDY C. HAMELOT  
15 rue de la République  
55170 Argennes du Plessis  
Tél. 02 99 86 71 19 Fax 02 23 05 02 25  
jean.hamelot@gmail.com

LEGENDE

- A Zonage et son identifiant
- Emplacement réservé et son numéro
- Protection du paysage, de l'environnement et du patrimoine :**
  - Zone inondable
  - Inondation de juin 2008
  - Zone humide inventorié au SAGE
  - Zone humide - recensements complémentaires
  - Espaces boisés classés au titre de l'article L 130.1 du Code de l'Urbanisme
  - Boisements à préserver au titre de l'article L 123.1 - 7 du Code de l'Urbanisme
  - ZNIEFF
  - Monument historique
  - Servitude AC1 Protection des monuments historiques (loi du 31 décembre 1913 modifiée)
  - Servitude AC2 Protection des sites et monuments naturels inscrits (loi du 2 mai 1930)
  - ★ Site archéologique et son identifiant (cf. annexes)
  - ◆ Patrimoine recensé au titre de l'article L123-1 7° du code de l'Urbanisme
- Marge de recul
- Chemins de randonnées pedestre et équestre (PDIPIR)**
  - Sentiers pedestres départementaux (GR) et locaux ouverts
  - Sentiers pedestres départementaux (GR) et locaux fermés
  - Sentiers équestres départementaux (équibreizh) et locaux ouverts
  - Sentiers équestres départementaux (équibreizh) et locaux fermés
- SERVITUDE AS1 (Périmètres de protection des eaux potables) :**
  - Périmètre de protection immédiate
  - Zone sensible
  - Zone complémentaire
- SERVITUDE I4 :**
  - Servitude I4 - Réseaux EDF - HTA
- SERVITUDE I3 :**
  - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transports de gaz et de distribution de gaz.

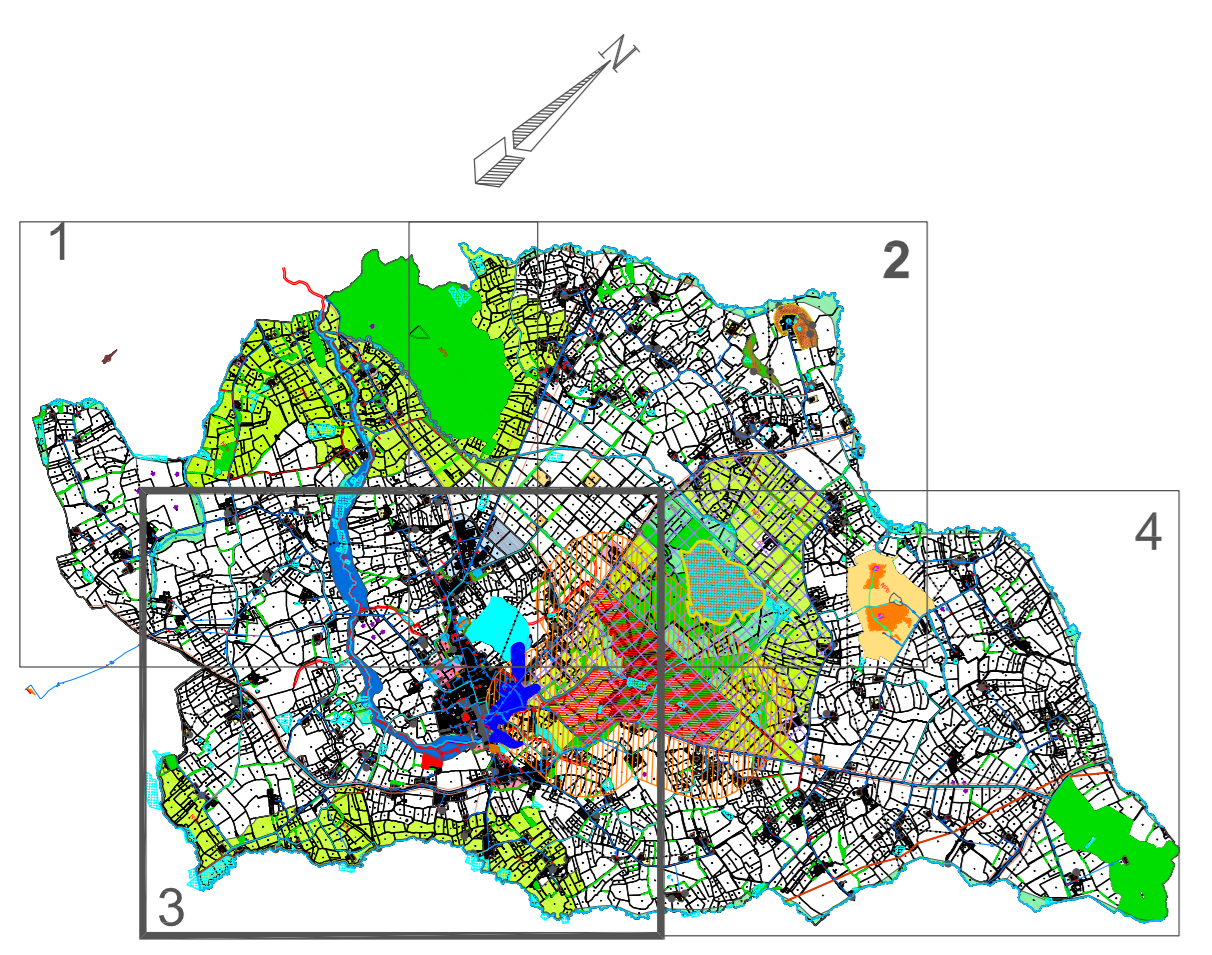



N° d'opération	Destination	Surface	Bénéficiaire
1	Création d'une voie de classe pour la zone ZAN du Peu	454 m²	Commune
2	Création d'une voie de classe pour la zone ZAN du Peu	140 m²	Commune
3	Création d'une voie de liaison entre la route de La Changonnais et la rue de La Forge	491 m²	Commune
4	Extension de la station d'opération	14 800 m²	Commune
5	Elargissement du chemin rural pour porter son emprise à 10 m	345 m²	Commune
6	Elargissement d'un chemin rural	420 m²	Commune
7	Extension d'un équipement public	3 143 m²	Commune
8	Création d'une voie et servitude de réseaux	1 425 m²	Commune
9	Aménagement d'un carrefour	1 070 m²	Commune
10	Elargissement de voie à créer	610 m²	Commune
11	Création d'un accès pour desservir les terrains situés en dessous de la route de Corbeil	107 m²	Commune
12	Création d'un accès pour ne pas enclaver les terrains situés en arrière de l'espace urbanisé.	890 m²	Commune
13	Elargissement de la voie	352 m²	Commune

Liste des emplacements réservés

LEGENDE

- Zonage et son identifiant
- Emplacement réservé et son numéro
- Protection du paysage, de l'environnement et du patrimoine :**
  - Zone inondable
  - Inondation de juin 2008
  - Zone humide inventorié au SAGE
  - Zone humide - recensements complémentaires
  - Espaces boisés classés au titre de l'article L 130.1 du Code de l'Urbanisme
  - Boisements à préserver au titre de l'article L 123.1 - 7 du Code de l'Urbanisme
  - ZNIEFF
  - Monument historique
  - Servitude AC1 Protection des monuments historiques (loi du 31 décembre 1913 modifiée)
  - Servitude AC2 Protection des sites et monuments naturels inscrits (loi du 2 mai 1930)
  - Site archéologique et son identifiant (cf. annexes)
  - Patrimoine recensé au titre de l'article L123-1 7° du code de l'Urbanisme
- Marge de recul
- Chemins de randonnées pédestre et équestre (PDIPR)**
  - Sentiers pédestres départementaux (GR) et locaux ouverts
  - Sentiers pédestres départementaux (GR) et locaux fermés
  - Sentiers équestres départementaux (équibreizh) et locaux ouverts
  - Sentiers équestres départementaux (équibreizh) et locaux fermés
- SERVITUDE AS1 (Périmètres de protection des eaux potables) :**
  - Périmètre de protection immédiate
  - Zone sensible
  - Zone complémentaire
- SERVITUDE I4 :**
  - Servitude I4 - Réseaux EDF - HTA
- SERVITUDE I3 :**
  - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transports de gaz et de distribution de gaz.



Liste des emplacements réservés

N° d'opération	Destination	Surface	Bénéficiaire
1	Création d'une voie de desserte pour la zone ZAU du Preu	454 m²	Commune
2	Création d'une voie de desserte pour la zone ZAU du Preu	140 m²	Commune
3	Création d'une voie de liaison entre la route de La Changeonnée et la rue de La Forge	491 m²	Commune
4	Extension de la station d'épuration	14 800 m²	Commune
5	Élargissement du chemin rural pour porter son emprise à 10 m	345 m²	Commune
6	Élargissement d'un chemin rural	420 m²	Commune
7	Extension d'un équipement public	3 143 m²	Commune
8	Création d'une voie et servitude de réseaux	1 425 m²	Commune
9	Aménagement d'un carrefour	1 070 m²	Commune
10	Élargissement de voie à créer	610 m²	Commune
11	Création d'un accès pour désenclaver les terrains situés en déviation longeant la route de Combouze	107 m²	Commune
12	Création d'un accès pour ne pas enclaver les terrains situés en centre de l'espace urbanisé.	890 m²	Commune
13	Élargissement de la voie	352 m²	Commune

Echelle : 1/5000 eme Révisions / Modifications : Approuvé le : 27 juin 2012

Plan : Val d'Izé - Plan de zonage pour approbation (dcp) Approuvé le :

Le Maire, M. DELVA



F. GEBLANCY C. HAMELOT  
10 rue de la République  
35450 SAINT-MALO  
Tel : 02 99 82 33 12  
jeancharme@orange.fr

LEGENDE

- Zone A et son identifiant
- Emplacement réservé et son numéro
- Protection du paysage, de l'environnement et du patrimoine :
  - Zone inondable
  - Inondation de juin 2008
  - Zone humide inventorié au SAGE
  - Zone humide - recensements complémentaires
  - Espaces boisés classés au titre de l'article L. 130.1 du Code de l'Urbanisme
  - Boisements à préserver au titre de l'article L. 123.1 - 7 du Code de l'Urbanisme
  - ZNIEFF
  - Monument historique
  - Servitude AC1 Protection des monuments historiques (loi du 31 décembre 1913 modifiée)
  - Servitude AC2 Protection des sites et monuments naturels inscrits (loi du 2 mai 1930)
  - Site archéologique et son identifiant (cf. annexes)
  - Patrimoine recensé au titre de l'article L123-1 7° du code de l'Urbanisme
- Marge de recul
- Chemins de randonnées pedestre et équestre (PDIPR)
  - Sentiers pedestres départementaux (GR) et locaux ouverts
  - Sentiers pedestres départementaux (GR) et locaux fermés
  - Sentiers équestres départementaux (équibreizh) et locaux ouverts
  - Sentiers équestres départementaux (équibreizh) et locaux fermés
- SERVITUDE AS1 (Périmètres de protection des eaux potables) :
  - Périmètre de protection immédiate
  - Zone sensible
  - Zone complémentaire
- SERVITUDE I4 :
  - Servitude I4 - Réseaux EDF - HTA
- SERVITUDE I3 :
  - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transports de gaz et de distribution de gaz.

Liste des emplacements réservés

N° d'opération	Destination	Surface	Bénéficiaire
1	Création d'une voie de desserte pour la zone ZAU du Fou	454 m²	Commune
2	Création d'une voie de desserte pour la zone ZAU du Fou	140 m²	Commune
3	Création d'une voie de liaison entre la route de La Chapelle et la rue de La Forge	491 m²	Commune
4	Extension de la station d'épuration	14 800 m²	Commune
5	Elargissement du chemin rural pour porter son emprise à 10 m	345 m²	Commune
6	Elargissement d'un chemin rural	420 m²	Commune
7	Extension d'un équipement public	3 143 m²	Commune
8	Création d'une voie et servitude de réseaux	1 425 m²	Commune
9	Aminagement d'un carrefour	1 070 m²	Commune
10	Elargissement de voie à créer	610 m²	Commune
11	Création d'un accès pour désenclaver les terrains situés en deuxième frange de la route de Combourg	107 m²	Commune
12	Création d'un accès pour ne pas enclaver les terrains situés en arrière de l'espace viticéolé.	890 m²	Commune
13	Elargissement de la voie	332 m²	Commune

